



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°43-2019-101

PUBLIÉ LE 30 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## **43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire**

43-2019-09-27-003 - ARRÊTE SG/COORDINATION 2019-99 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Marie Antoinette PETIT, coordinateur départemental de la commande publique (2 pages)	Page 3
43-2019-09-27-002 - Arrêté SG/COORDINATION N°2019-98 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric FOURNIER, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière (2 pages)	Page 6

43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2019-09-27-003

**ARRÊTE SG/COORDINATION 2019-99 portant  
délégation de signature en matière d'ordonnancement  
secondaire à Madame Marie Antoinette PETIT,  
coordinateur départemental de la commande publique**



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

SECRETARIAT GENERAL  
Coordination interministérielle

**Arrêté SG/COORDINATION N° 2019- 99**  
**portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**  
**à Madame Marie Antoinette PETIT, coordinateur départemental de la commande publique**

**Le préfet de la Haute-Loire,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**  
**Chevalier de l'Ordre du Mérite agricole,**

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du Président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Nicolas de MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- Vu l'arrêté du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- Vu la décision du 20 septembre 2019 nommant Mme Marie Antoinette PETIT en qualité de coordinateur départemental de la commande publique titulaire et M. Daniel GALLIEN en qualité de coordinateur départemental de la commande publique suppléant.

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,*

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>- Délégation de signature est donnée à Mme Marie Antoinette PETIT, coordinateur départemental de la préfecture de la Haute-Loire, pour signer les ordres à payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme PETIT, délégation est donnée à M. GALLIEN, coordinateur départemental suppléant.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

*Fait au Puy-en-Velay, le* **27 SEP. 2019**

Nicolas de MAISTRE

**ANNEXE :**  
**LISTE DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LA DELEGATION DE SIGNATURE DU COORDINATEUR DEPARTEMENTAL EST ATTRIBUEE**

Programmes	Intitulé des programmes	Ministère
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Services du Premier ministre
129	Coordination du travail gouvernemental	Services du Premier ministre
147*	Politique de la Ville et Grand Paris	Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
148	Fonction publique	Ministère de la fonction publique
161	Intervention des services opérationnels	Ministère de l'intérieur
207	Sécurité et circulation routières	Ministère de l'intérieur
216 (hors contentieux)	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'intérieur
218 (élection des Juges consulaires aux tribunaux de commerce)	Conduite et pilotage des politiques économique et financière	Ministère des finances et des comptes publics
232	Vie politique, culturelle et associative	Ministère de l'intérieur
307	Administration territoriale	Ministère de l'intérieur
309	Entretien des bâtiments de l'Etat	Ministère des finances et des comptes publics
333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Services du Premier ministre
723	Contribution aux dépenses immobilières	Ministère des finances et des comptes publics
724	Opérations immobilières déconcentrées	

\* Préfecture de l'Allier seulement

43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2019-09-27-002

Arrêté SG/COORDINATION N°2019-98 portant  
délégation de signature à Monsieur Frédéric FOURNIER,  
délégué principal du permis de conduire et de la sécurité  
routière



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

SECRETARIAT GENERAL  
Coordination interministérielle

**Arrêté SG/COORDINATION N° 2019-98**  
**portant délégation de signature à Monsieur Frédéric FOURNIER, délégué principal du permis de**  
**conduire et de la sécurité routière**

**Le préfet de la Haute-Loire,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**  
**Chevalier de l'Ordre du Mérite agricole,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Nicolas de MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu la directive du 23 février 2017 relative à la modernisation de la gestion des déplacements temporaire ;

Vu l'arrêté n°INTF1719971A du 21 juillet 2017 portant politique de voyage pour les personnels civils du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° BRHFAS 2018/20 du 1<sup>er</sup> octobre 2018 modifiant l'arrêté n° BRHAS 2017/47 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 portant organisation de la préfecture de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION n°2019-91 portant délégation de signature à Madame Suzanne FOUCAN, directrice des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire ;

Vu les décisions d'affectations des agents concernés ;

Vu la note sur la modernisation de la gestion des déplacements temporaires dans la région Auvergne Rhône-Alpes ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,*

**ARRETE**

**ARTICLE 1 – Bureau de l'Éducation Routière**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric FOURNIER, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait, concernant les frais de missions et de formation engagés dans le cadre du fonctionnement de la Préfecture de la Haute-Loire, sur le BOP 207.

Délégation de signature est également accordée, dans la limite de 5 000 euros TTC, à Monsieur Frédéric FOURNIER, pour l'engagement, la mise en paiement et la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes des crédits du programme 207 « sécurité et éducation routières »

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric FOURNIER, la délégation qui lui est donnée est exercée par Monsieur Robert SORIANO, inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, contractuel sur le règlement intérieur national (RIN) de catégorie A.

#### **ARTICLE 2 – Bureau de la Sécurité Routière**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric FOURNIER, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait, concernant les frais de missions et de formation engagés dans le cadre du fonctionnement de la Préfecture de la Haute-Loire, sur le BOP 207.

Délégation de signature est également accordée, dans la limite de 5 000 euros TTC, à Monsieur Frédéric FOURNIER, pour l'engagement, la mise en paiement et la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes des crédits du programme 207 « sécurité et éducation routières ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric FOURNIER, la délégation qui lui est donnée est exercée par Madame Sandra GHESTEM, secrétaire administrative de classe normale.

#### **ARTICLE 3 – Bureau de la Sécurité Routière**

L'Arrêté N° SG/COORDINATION N° 2019-72 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric FOURNIER, chef du bureau de l'éducation routière et chef du bureau de la sécurité routière par intérim est abrogé.

**ARTICLE 4** – Le secrétaire général de la préfecture et la directrice des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

*Fait au Puy-en-Velay, le* **27 SEP. 2019**

  
Nicolas de MAISTRE